



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA PRÉVENTION

Pontault-Combault, le 4 février 2021

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 7 janvier 2021 à 14h00, les membres de l'organisation se réunissent en visioconférence à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Liste des participants

Le conseil d'administration est présent au complet :

- M. Sébastien JOSSELIN – Président,
- M. Jérôme POULET – Premier vice-président,
- Mme Alexia HENault – Trésorière et secrétaire.

Les adhérents sont ainsi représentés par les membres actifs (A) et/ou suppléants (S) :

- AI FORMATION – Mme Cécile GUILLOIS (S),
- ALTER EGO PRP – M. Sébastien JOSSELIN (A) et Mme Alexia HENault (A),
- COMPETENCES & TERRITOIRES – M. Marc GERARD (A),
- FC PRO – M. Frédéric MOINARD (A),
- MANUTEO – M. Didier AIVAZOFF (A) et Mme Sylvie QUANDALLE (S),
- PREMATECH – *Absent*,
- PW FORMATION – *Absent*,
- SECURFORM – Mme Alice KERMORVANT (A),
- VERIFRANCE® - M. Jérôme POULET.

Ordre du jour

Le président rappelle l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté. Les points suivants ont été présentés au moyen d'un diaporama et discutés en assemblée.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PREVENTION – CONTACT@OBSPREV.ORG – WWW.OBSPREV.ORG

*Syndicat professionnel déclaré, doté de la personnalité morale et de la capacité juridique,
constitué en association relevant de la loi du 01/07/1901, publiée au JOAFE et inscrite au RNA sous le n° W771019176
Siège social : 22, rue du Pré des Aulnes - 77340 PONTAULT-COMBAULT – SIRET : 88417357600015 – APE : 94.99Z*

1. Rappel de l'objet de l'organisation

Le président rappelle l'objet de l'Observatoire National de la Prévention, tel qu'il est mentionné dans les statuts. Aucune question ni commentaire.

2. Situation morale et activité

L'Observatoire compte à ce jour neuf membres. Pour avoir du poids dans les débats au sein d'autres instances, il faut que l'on puisse justifier de l'importance de l'activité de ses membres.

Proposition : compilation d'un bilan annuel totalisant le nombre de personnes formées, pour l'ensemble des membres, et dans quels domaines.

Décision : la proposition est acceptée à l'unanimité. La secrétaire enverra à chaque membre une trame à compléter.

3. Participations actuelles aux instances de normalisation

L'Observatoire est actuellement représenté dans les Commissions de Normalisation française X50 (formation, enseignement et compétences) et U21 (prévention des risques électriques).

Nous participons actuellement à l'élaboration d'une nouvelle norme en Commission X50, sur la définition de la compétence.

Nous avons abandonné le pilotage de la refonte du fascicule de documentation FD C 18-531 en Commission U21, le projet soumis à la Commission ayant été refusé, suite à l'opposition inconditionnelle de l'OPPBTP, malgré les compromis obtenus avec les autres membres de la Commission. Nous suivons toujours les travaux du nouveau groupe de travail formé, qui aura pour tâche de reprendre le recueil UTE C 18-531 et de l'actualiser, ce que nous réprouvons car nous avons démontré que ce document n'a aucune utilité pour les utilisateurs de terrain dans sa forme actuelle. Nous suivons également les travaux du groupe chargé des travaux dans l'environnement des ouvrages et installations (sortie prochaine d'un nouveau décret et nouvelle habilitation BG-HG pour l'élagage).

Proposition : après quelques échanges, le président, qui siège dans ces Commissions, propose de maintenir les postures actuelles.

Décision : la proposition est acceptée à l'unanimité.

Proposition : création d'un drive où les comptes-rendus des réunions des Commissions seraient accessibles aux membres de l'Observatoire.

Décision : la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Adhésion à d'autres organisations

L'Observatoire peut adhérer à d'autres organisations. A titre d'exemple : l'Observatoire National DT-DICT (GP 9), qui est en charge, avec le MTES, des examens officiels préalables à l'AIPR. Le coût annuel est d'environ 500 €, et nécessite de participer à des réunions au ministère (à La Défense). Le participant doit disposer de compétences dans ce domaine.

Proposition : adhérer au GP 9 ou à d'autres organisations à définir.

Décision : la proposition est rejetée à l'unanimité, faute d'un membre volontaire pour siéger au GP 9. Aucune autre instance n'est proposée à ce jour.

5. Bilan financier (pour approbation)

L'activité financière de l'Observatoire en 2020 est ainsi présentée :

- Cotisations des membres : + 1040,00 €
- Frais de gestion bancaire : - 37,50 €
- Autres dépenses : 0 €
- Bilan : + 1002,50 €

Approbation : le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Proposition : pour bénéficier à l'avenir de subventions, il est nécessaire de faire appel à un cabinet comptable.

Décision : la trésorière de l'Observatoire se rapprochera du cabinet qui travaille pour ALTER EGO PRP depuis vingt ans, afin d'évaluer le coût de la prestation. La contractualisation sera, le cas échéant, assurée par le conseil d'administration.

6. Montant des cotisations

Le président rappelle le montant des cotisations et leur fonctionnement (membre actif, membre suppléant, cotisation partielle la première année).

Proposition : maintenir le système et les tarifs actuels, en 2021.

Décision : la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Travaux des commissions de l'Observatoire

Des Commissions internes à l'Observatoire existent, mais elles n'ont pas commencé à travailler.

Proposition : élaborer un guide sur la santé et la sécurité au travail, qui d'une part serait utile aux membres (majoritairement des organismes de formation) pour proposer des prestations mieux argumentées à leurs clients, et améliorer les connaissances de leurs formateurs, et qui d'autre part serait aussi utile aux clients, pour connaître et comprendre leurs obligations.

Décision : après échanges sur l'opportunité ou non de proposer à des rédacteurs externes de mettre à jour leurs publications, et sur la forme du document, la proposition est acceptée à l'unanimité. Ce guide, dont l'Observatoire aura la paternité entière :

- Recensera une trentaine de problématiques (la plupart des risques, le DUER, les plans de prévention, le CSE-CSSCT...),
- Développera succinctement ce qu'il convient de connaître pour gérer chacune d'elle (ex. : hexagone d'explosion, symboles d'habilitations électriques, posture devant écran de visualisation, RPS...),
- Citera la réglementation applicable,
- Présentera simplement ce qu'il faut organiser pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, dans le respect des lois et règlements,

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PREVENTION – CONTACT@OBSPREV.ORG – WWW.OBSPREV.ORG

*Syndicat professionnel déclaré, doté de la personnalité morale et de la capacité juridique,
constitué en association relevant de la loi du 01/07/1901, publiée au JOAFE et inscrite au RNA sous le n° W771019176
Siège social : 22, rue du Pré des Aulnes - 77340 PONTAULT-COMBAULT – SIRET : 88417357600015 – APE : 94.99Z*

- Sera diffusé gratuitement, notamment sur des réseaux sociaux, afin de promouvoir l'Observatoire et le faire grandir.

Une Commission « Santé & Sécurité au Travail » sera créée, pilotée par M. Sébastien JOSSELIN. Sont volontaires pour participer à la rédaction de ce guide :

- Mme Alexia HENAULT,
- Mme Sylvie QUANDALLE,
- Mme Alice KERMORVANT,
- M. Sébastien GUILLOIS.

Le groupe reste ouvert à d'autres volontaires. Une première réunion de travail sera proposée en février. L'aboutissement est estimé à un an, avec une dizaine de réunion.

Aucun autre projet n'est proposé à l'occasion de cette assemblée.

8. Débat sur la posture à adopter vis-à-vis du CACES®

Après une longue discussion sur le nouveau dispositif CACES®, il ressort que les membres ne font pas les mêmes constats et n'ont pas les mêmes attentes, selon s'ils sont Organisme Testeur Certifié (OTC) ou non.

Il ressort notamment les commentaires suivants :

- Les entreprises acheteuses de CACES® sont en général loin de cette réforme, et ne comprennent pas toujours son sens, sa portée, ni les nouvelles signifiées par les OTC ; certaines disent même qu'il s'agit d'un « coup commercial des OTC » pour augmenter leurs tarifs et obliger les apprenants à venir dans leurs locaux, sur les sessions « inter ».
- Pour les OTC, outre les exigences matérielles plus contraignantes à respecter en R.4XX qu'en R.3XX, « on se fait » aux nouvelles règles. Peu de déconvenues lors des audits, bien que la quantité de prescriptions et leur complexité constitue une difficulté qui n'existait pas auparavant.
- Le président souligne la bizarrerie, tolérée par le COFRAC, d'un référentiel qui évolue en permanence : ce qui est valable aujourd'hui ne l'est plus le lendemain, avec obligation pour les OTC de se mettre en conformité, souvent immédiatement, voire sans disposer des textes applicables et pourtant non publiés. Il souligne également les problèmes soulevés par les dernières exigences (ex. : VGP à la capacité maximale).

Proposition : contester officiellement auprès de la CNAM le caractère évolutif du référentiel et certaines des nouvelles règles, parfois inapplicables rationnellement.

Décision : après débats, une posture contestataire est jugée prématurée par l'ensemble des membres. Il est préférable, dans un premier temps, de se rapprocher d'autres organisations (ASSOCCA, AFSEC...) afin d'avoir leur avis et déterminer si des positions communes sont possibles. Il serait aussi souhaitable que plus d'OTC soient membres de l'Observatoire, pour que nous soyons entendus.

Le président sollicitera de nouveau les membres d'ici quelques mois pour faire un point sur le dispositif CACES®, avec davantage de retours d'expériences.

9. Questions diverses

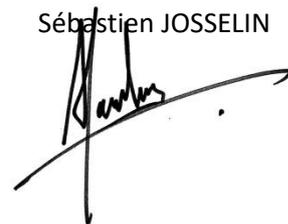
Aucune question particulière.

Dates envisagées pour les prochaines réunions

Février 2021	Groupe de travail guide
Juin 2021	Consultation partielle (guide santé sécurité + problématiques CACES®)
Jeudi 7 janvier 2021 (14h00)	Assemblée générale ordinaire

Procès-verbal validé par le président,

Sébastien JOSSELIN



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PREVENTION – CONTACT@OBSPREV.ORG – WWW.OBSPREV.ORG

*Syndicat professionnel déclaré, doté de la personnalité morale et de la capacité juridique,
constitué en association relevant de la loi du 01/07/1901, publiée au JOAFE et inscrite au RNA sous le n° W771019176
Siège social : 22, rue du Pré des Aulnes - 77340 PONTAULT-COMBAULT – SIRET : 88417357600015 – APE : 94.99Z*